



REDIGO[®] M

Produit FONGICIDE pour le traitement des semences de maïs*

*Cf. tableau des usages.

Conditionnement(s)

IBC 1000 L
Fût 200 L

Fiche d'identité

Composition :

Classification RAC : 3-4

Formulation : suspension concentrée pour traitement des semences

Numéro AMM : 2180124

Détenteur d'homologation : Bayer SAS 74 rue Gorge de Loup 69009 LYON

Substance active : prothioconazole
Teneur : 100g/l, soit 9.36% (m/m)
Famille chimique : triazolothione
Mode d'action : Inhibition de la demethylation en C14 (position ou liaison) de la synthèse des sterols.

Substance active : métalaxyl
Teneur : 20g/l, soit 1.87% (m/m)
Famille chimique : phénylamides
Mode d'action : Fongicide systémique qui inhibe, chez les oomycètes, la croissance mycélienne et la formation des spores en interférant avec les processus de synthèse de l'ARN ribosomique.

Description

100g/litre de prothioconazole, 20 g/litre de métalaxyl.

Préparation

Préparation de la bouillie

Avant emploi, agiter REDIGO M présenté sous forme de suspension concentrée, jusqu'à l'obtention d'une suspension homogène.

REDIGO M doit être accompagné d'un agent pelliculant.

Pour le cas d'une application par produit pur : Circuit REDIGO M: bien dimensionner le circuit (débit pompe) pour appliquer 0,015 l/ dose de 50 000 grains pour le maïs et 300 000 grains pour le sorgho.

Circuit pelliculant : bien dimensionner le circuit (débit pompe) pour appliquer la dose recommandée.

Circuit d'un autre éventuel produit à associer: bien dimensionner le circuit (débit pompe) pour appliquer la dose préconisée.

Circuit eau : volume à adapter selon le matériel et les caractéristiques de la semence (espèce, PMG) pour assurer une couverture régulière de la semence. Pratiquer un premier test puis ajuster de nouveau le volume d'eau si besoin

Pour le cas d'une application par bouillie Préparer la bouillie en introduisant les produits dans l'ordre suivant :

- introduire environ 80% du volume d'eau,
- agent pelliculant,
- ajouter sous agitation REDIGO M, et le ou les produits TS à associer
- Compléter avec le volume d'eau nécessaire à l'obtention du volume de bouillie souhaité. Maintenir sous agitation lente pendant la durée du traitement pour garantir l'homogénéité de la bouillie.
- La bouillie ainsi préparée doit être utilisée dans les 3 jours.

Volume de la bouillie : Pour un traitement de qualité et donc pour assurer une couverture régulière de la semence, adapter le volume de bouillie en fonction du matériel d'application et des caractéristiques de la semence (espèce, PMG). Pratiquer un premier test puis ajuster de nouveau le volume d'eau.

Recommandation générale

Veiller à bien mettre en oeuvre les mesures permettant une maîtrise de la qualité d'application de REDIGO M et garantissant sa bonne tenue sur la semence ainsi qu'une couverture maximale de la semence. Pour toute information consulter notre numéro vert (0800 25 35 45).

Mélanges et compatibilité

Les mélanges doivent être mis en oeuvre

conformément à la réglementation en vigueur. Pour connaître le détail pratique de cette mise en oeuvre, il est nécessaire de contacter au préalable le 0 800 25 35 45

Traitement

Voir en fin de fiche, après le Tableau des usages

Précautions à prendre

Pour le stockage

- Pour des raisons d'assurance qualité, stocker à des températures comprises entre -10 et + 40 °C
- Ne pas laisser les fûts exposés en plein air, stocker impérativement à l'abri du soleil.
- Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

Mesures de protections des individus

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée.

Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

| Caractéristiques des EPI | PROTECTION DU PORTEUR PENDANT LES PHASES DE | | |
|--|---|-----------------|-----------|
| | RELACHE QUINQUAHEM | EN MOUCHE | NETTOYAGE |
| USAGÉ S en NITRILE NF EN ISO 374-1:04 matériau NF EN 16523-1:04 (type A) ou usage unique NF EN 16523-2:04 (type B, B ou C) | | À usage unique* | |
| EPI RESISTANT AU FEU conforme à la norme NF EN ISO 21508-1 (combustion volontaire, durée > 30 minutes) | | | |
| EPI PROTÈGE contre les éclaboussures liquides (catégorie II type PPE) | | | |
| COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 6+5 | | | |
| PROTECTEUR RESPIRATOIRE (de catégorie supérieure à un filtre A2P3, EN 14387) ⁽¹⁾ | | | |

*En cas d'intermittence.

⁽¹⁾ Si le mode d'usage n'est pas celui d'un système de filtration des poussières.

⁽²⁾ Appareil d'un type certifié par les autorités nationales (AN, de couleur marron) et d'un filtre anti-poussière (P3). Veiller à toujours respecter les instructions de fabricant concernant le mode d'utilisation des appareils respiratoires.

| Caractéristiques des EPI | PROTECTION DU PORTEUR PENDANT LES PHASES DE | | |
|--|---|-----------------|-----------|
| | CHARGEMENT DU SÉRIER | SERIE | NETTOYAGE |
| USAGÉ S en NITRILE NF EN ISO 374-1:04 matériau NF EN 16523-1:04 (type A) ou usage unique NF EN 16523-2:04 (type B, B ou C) | | À usage unique* | |
| EPI RESISTANT AU FEU conforme à la norme NF EN ISO 21508-1 (combustion volontaire, durée > 30 minutes) | | | |
| EPI PROTÈGE contre les éclaboussures liquides (catégorie II type PPE) | | | |
| LIBRETTÉ (EQUIPEMENT FACILE) selon EN 16523-2, page 3) | | | |
| PROTECTEUR RESPIRATOIRE (de catégorie supérieure à un filtre A2P3) | | | |

⁽¹⁾ En cas d'intermittence sur le terrain.

Pour une meilleure visualisation du tableau, veuillez consulter la dernière page.

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.



buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.



AVERTISSEMENT

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite. Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur

Toxicologie

Classement du mélange CLP

EUH208 - Contient Métalaxyl, 3-hydroxy-2'-méthyl-2-naphtanilide, 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1). Peut produire une réaction allergique.

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Attention



P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P391 - Recueillir le produit répandu.

P410 - Protéger du rayonnement solaire.

P501 - Éliminer le contenu/récepteur dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale
SPe6 - Pour protéger les oiseaux et les mammifères sauvages, récupérer les semences traitées accidentellement répandues.

Délai de rentrée

Non concerné

Mesures de protection des individus : se reporter impérativement au paragraphe de l'étiquette intitulé Précautions à prendre.

Mentions obligatoires

SP1 - Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface.

SP1 - Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

- L'enrobage des semences doit s'effectuer exclusivement dans des infrastructures professionnelles de traitement de semences. Ces infrastructures doivent utiliser les meilleures techniques disponibles en vue de réduire au minimum la libération de poussières durant l'application sur les semences, le stockage et le transport.

SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Information santé

Premiers soins

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité.

Inhalation : Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Contact avec la peau : Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylène glycol 400, puis rincer avec de l'eau. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.

Ingestion : Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Rincer la bouche.

En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au 0 800 25 35 45 ou être consultée sur les sites internet : www.bayer-agri.fr et www.quickfds.com.

En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre antipoison le plus proche puis signalez vos symptômes au réseau "Phyt'attitude" n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Transport et Stockage

Point gélif : -10°C

Température maximum : 40°C

N°ONU : 3082

En cas de déversement accidentel

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone. Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens. Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse. Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

Pour l'emploi

- Porter des gants et un vêtement de protection appropriés pendant toutes les phases d'utilisation du produit.
- Ne pas boire, fumer ou manger pendant cette phase de travail.
- Aérer les locaux de préparation de bouillie de traitement de semences.
- Les reliquats de bouillie et les eaux de rinçages doivent être récupérées et utilisées pour la préparation de la bouillie suivante.
- En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- Éliminer les fonds de cuve conformément à la réglementation en vigueur.

Pour l'élimination du produit et de l'emballage

Emballage : réemploi interdit
- Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.
- Ne pas réutiliser les emballages vides et les éliminer via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor ou un autre service de collecte spécifique.

Prévention et gestion de la résistance :

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille Chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, Bayer SAS décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

A la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit,

Classes de danger



Danger principal

Danger secondaire

Danger tertiaire

 9 - Matières et objets dangereux divers


 Dangereux pour l'environnement

Tableau des usages et doses autorisées

| Culture | Cibles / Usages | Doses | Spécifications d'usage / Stade d'application | DAR en jours ou BBCH max ou NC (Non Concerné) | Précautions* Réglementaires (voir légendes) |
|-----------|---|---------------------------------|--|---|---|
| Maïs | Fonte des semis (Pythium sp), Fonte des semis (Fusarium sp) | 15.044ml/ur (50 000 grains) | | NC | 1a, 2a |
| Maïs doux | Fonte des semis (Fusarium sp), Fonte des semis (Pythium sp) | 15.044ml/ur (50 000 grains) | | NC | 1a, 2a |
| Sorgho | Fonte des semis (Fusarium sp), Fonte des semis (Pythium sp) | 15.064ml/ur (300 000 grains) | | | 1a, 2a |

*En l'absence de mention spécifique dans la colonne « Précautions réglementaires » concernant les abeilles et autres pollinisateurs ou la distance de sécurité pour la protection des personnes présentes et des résidents, respecter la réglementation en vigueur.

Limites maximales en résidus de substances actives : se reporter aux LMR en vigueur au niveau de l'Union Européenne et consultables à l'adresse : <https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/start/screen/mrls>

Bayer SAS décline toute responsabilité concernant l'utilisation de ce produit sur des cultures et cibles permises par extrapolation telle que prévue par l'arrêté du 26 mars 2014 et ses arrêtés modificatifs. Pour toute utilisation liée à ces arrêtés, veuillez contacter Bayer Service Infos au préalable au 0 800 25 35 45

1. Organismes aquatiques

1a. . La réglementation en vigueur n'impose pas le respect d'une ZNT minimale par rapport aux points d'eau lors du semis de semences traitées.

2. Arthropodes, oiseaux, mammifères, abeilles

2a. . Pour protéger les oiseaux et les mammifères sauvages, récupérer les semences traitées accidentellement répandues.

Traitement

Dose(s) préconisée(s)

La dose d'emploi préconisée est la dose homologuée, soit 0,015 litre par unité de dose semence avec une densité de semis maximale de 3,2 unités / ha pour le maïs et 1,3 unités / ha pour le sorgho

Conditions de traitement (époque, stade, seuil d'intervention)

Avant tout traitement, s'assurer que les semences ont été au préalable parfaitement nettoyées, triées et dépoussiérées afin d'optimiser l'application et la tenue du produit sur les semences.

Utiliser du matériel professionnel de traitement des semences, spécifiquement adapté et dédié à cet usage, en respectant les règles de bonnes pratiques et en portant les équipements de protection individuel recommandés.

Attention : en cas de recours à des techniques culturales nouvellement mises en oeuvre par l'utilisateur ou présentant une quelconque spécificité, l'utilisateur doit en informer son fournisseur avant toute utilisation du produit, afin que ce dernier puisse en vérifier la faisabilité avec le fabricant du produit.

Classification FRAC

3 - Inhibition de la demethylation en C14 (position ou liaison) de la synthèse des sterols.

4 - Fongicide systémique qui inhibe, chez les oomycètes, la croissance mycélienne et la formation des spores en interférant avec les processus de synthèse de l'ARN ribosomique.

Application (matériel, pression)

Traitement en station industrielle fixe uniquement

Mesures de protections des individus

| Caractéristiques des EPI | | PROTECTION DE L'OPERATEUR PENDANT LES PHASES DE : | | |
|---|--|---|-----------------|-------------------------|
| | | MELANGE/CHARGEMENT | EN SACHAGE | NETTOYAGE |
| GANTS en NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C) | | Réutilisables | À usage unique* | Réutilisables |
| EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 (combinaison ou ensemble veste + pantalon) | | EPI vestimentaire | | EPI vestimentaire |
| EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3) | | EPI partiel | | EPI partiel |
| COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 5 ou 6 | | Combinaison Type 5 ou 6 | | Combinaison Type 5 ou 6 |
| PROTECTION RESPIRATOIRE Demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre A2P3 (EN 14387) ⁽¹⁾ | | | ** | |

*En cas d'intervention.

** Si le poste d'ensachage n'est pas équipé d'un système d'extraction des poussières.

⁽¹⁾ Association d'un filtre contre les gaz et vapeurs organiques (A2, de couleur marron) et d'un filtre anti-poussière (P3). Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.

| Caractéristiques des EPI | | PROTECTION DU SEMEUR PENDANT LES PHASES DE : | | |
|---|--|--|-----------------|-------------------|
| | | CHARGEMENT DU SEMOIR | SEMIS | NETTOYAGE |
| GANTS en NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C) | | Réutilisables | À usage unique* | Réutilisables |
| EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 (combinaison ou ensemble veste + pantalon) | | EPI vestimentaire | | EPI vestimentaire |
| EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3) | | EPI partiel | | EPI partiel |
| LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166 (CE, sigle 3) | | | | |
| PROTECTION RESPIRATOIRE Demi-masque certifié (EN140) équipé d'un filtre FFP3 | | | | |

*En cas d'intervention sur le semoir.



Mentions légales

Redigo® M ▣ 100 g/l prothioconazole 20 g/l métalaxyl ▣ AMM n°2180124 ▣ Détenteur d'homologation : Bayer SAS ▣ ® Marque déposée Bayer

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique , catégorie 1 ▣ Toxicité chronique pour le milieu aquatique, catégorie 2



▣ ▣ ▣ Attention ▣ ▣ ▣ EUH208 - Contient Métalaxyl, 3-hydroxy-2'-méthyl-2-naphtanilide, 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1). Peut produire une réaction allergique. ▣ H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit ou à la fiche produit sur www.bayer-agri.fr - Bayer Service infos au N° Vert 0 800 25 35 45.

Mars 2026 - annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer avant toute application auprès de Bayer Service Infos au N° Vert 0 800 25 35 45 qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Version actualisée des fiches produits toujours disponible également sur : www.bayer-agri.fr

N° agrément Bayer SAS : RH02118 (distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels)